

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 34 (1926)
Heft: 8

Artikel: L'historien Ruchat
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-27118>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'HISTORIEN RUCHAT¹

Le Vaudois dont nous voulons nous entretenir ici n'est pas très connu des générations actuelles. Aujourd'hui qu'en Europe un nouveau monde se forme, la grande histoire dont nous sommes les témoins passionnés — et même parfois les acteurs involontaires — nous émeut davantage que les recherches sur l'histoire locale des siècles écoulés. Et d'autre part, des historiens de notre petit pays, certains sont plus rapprochés de nous, leurs œuvres nous sont plus accessibles et rejettent dans l'ombre les noms et les œuvres d'un passé plus lointain. Pourtant, Abraham Ruchat ne mérite pas l'oubli. Non seulement, il eut l'avantage d'être le premier dans notre patrie à baser l'étude de l'histoire exclusivement sur la critique des documents, mais encore ce fut un esprit brillant, d'une culture très étendue, un savant désintéressé quoique passionné, et à ce titre déjà il nous intéresserait.

Ruchat a d'ailleurs été déjà l'objet de plusieurs hommages. Leu en parla avec éloges dans son *Schweizerisches Lexikon* paru en 1747-1765. Au début du XIX^{me} siècle, lorsque, délivrée des entraves du régime bernois, la science historique put librement s'épanouir, c'est dans les manuscrits de Ruchat que le doyen Bridel trouva nombre d'études de son *Conservateur suisse*, et il publia en 1826 sur son inspirateur une esquisse biographique très sympathique. Le pasteur Ch. Gilléron avait puisé auparavant même dans ses manuscrits, et il a ajouté à ses copies une notice demeurée inédite et qui ne manque pas d'intérêt. En 1838, à la fin du dernier

¹ Conférence faite à Payerne le 6 février 1924. — Le cliché qui illustre cet article nous a été remis par la maison Payot & Cie, que nous remercions de son obligeance.

volume de l'*Histoire de la Réformation de la Suisse* de Ruchat, Louis Vulliemin publia une autre biographie, plus documentée et plus complète, la plus importante qui ait paru jusqu'ici, quoiqu'elle ne soit pas exempte d'erreurs. De Montet, dans son *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois*, a simplement résumé Vulliemin. Enfin, en 1905, M. le professeur Henri Vuilleumier a publié une notice abrégée, mais contenant des éléments nouveaux, dans l'*Encyclopédie allemande de théologie protestante*, de Herzog et Hancke.



ABRAHAM RUCHAT

C'est à ces différents ouvrages que j'emprunterai une bonne partie de cette étude, et j'aurai en outre le privilège de bénéficier de notes inédites qu'a bien voulu me communiquer M. le professeur Vuilleumier. Je vis donc d'emprunts. C'est le propre de celui qui cherche à reconstituer le passé, et qui ne peut guère qu'ajouter une pierre à celles de ses prédécesseurs, et sait parfaitement qu'un autre viendra après lui, qui complètera, rectifiera et améliorera son travail personnel. Ma seule faute serait d'oublier ce que je dois à ceux qui m'ont précédé et qui m'ont fourni le meilleur de ce que je vais dire.

* * *

La famille Ruchat est originaire de Grandcour, dans la paroisse de Ressudens. Grandcour est une ville forte constituée en bourgeoisie vers la fin du XIII^{me} siècle par les sires de Prangins ou par les Savoie, et développée par les Grandson. Le premier Ruchat de Grandcour était-il un aborigène ? avait-il été attiré à Grandcour d'une contrée éloignée par l'appas des privilèges des bourgeois ? Je ne sais. Le nom même de *Ruchat*, qui s'écrit tout d'abord *Ruschat*, échappe à toute conclusion étymologique. Quoiqu'il en soit, un certain Renaud Ruchat, qui vivait vers l'an 1400, apparaît comme le plus ancien représentant connu de la famille. Dès cette époque, celle-ci compte parmi les premières de la localité. En 1465, un de ses membres, Jaquet, est notaire à Grandcour. Un autre, Henri, est curé de Donatyre près d'Avenches. Au moment de la Réformation, le chapelain de Grandcour se nomme Pierre Ruchat. Dans la période bernoise, les Ruchat sont volontiers notaires en même temps qu'agriculteurs, et ils donnent au bourg de Grandcour plusieurs de ses magistrats.

L'un d'eux, Humbert, fut au nombre des quarante députés du Pays de Vaud qui, le 25 février 1595, se rendirent à Berne pour discuter avec Leurs Excellences d'affaires militaires. En 1650, Jean Ruchat est châtelain de Grandcour, rendant la justice au nom du gouvernement bernois, administrant les biens et les revenus particuliers du souverain dans la région. D'autres cherchèrent à faire leur réputation dans le militaire. Un Michel Ruchat fut colonel en Hongrie vers 1700. L'un des fils du châtelain Jean, Rodolphe, né en 1652, mourut à Wesel en 1704, major au service de l'électeur de Brandebourg, le futur roi de Prusse. L'historien Ruchat est un neveu de cet officier prussien.

Je dois ici rectifier une erreur. Le doyen Bridel, Louis Vulliemin et tous les autres écrivains après eux, font de l'historien le fils de David Ruchat, justicier, et de Susanne Caudrai de Payerne, l'aîné de huit garçons, né à Grandcour le 15 septembre 1678. Mais l'Abraham Ruchat qui naquit ce jour-là n'est pas le nôtre. Celui-ci était issu de Jaques Ruchat, le fils aîné du châtelain Jean, et il était né à Vevey où son père avait pris femme. « Jean-Jaques-Abraham, fils de Monsieur Jaques Ruchat et de Jeanne-Marie Du Bois sa femme — dit le registre des naissances de la paroisse de Vevey — a été présenté au baptême le 27 février 1680 par Messieurs Jean-Jaques Clerc, Jean Hurt-Binet et Abraham De Mière, et par Mesdemoiselles Jeanne-Baptiste Crespe, femme du dit M. Binet, et Susanne Duflon, fille de Monsieur Duflon, ministre à Savigny. » Que nous ayons là l'état civil exact, cela n'est pas douteux. En 1716, en tête de son registre des baptêmes de la paroisse d'Aubonne, Abraham Ruchat se dit fils de feu Jaques Ruchat, bourgeois de Grandcour et de Môtiers en Vully, et dans son acte de décès il est indiqué comme étant né en février 1680. Les données concordent.

Comment le fils aîné du châtelain de Grandcour est-il allé se fixer à Vevey, nous ne savons. Il paraît certain qu'il y a été retenu par sa femme. Il y avait alors à Vevey deux familles Du Bois, une famille de négociants, et celle d'un célèbre commissaire rénovateur de Leurs Excellences, Abraham Du Bois, originaire de Saint-Aubin, mais devenu bourgeois de Vevey. J'incline à penser que le commissaire Du Bois fut l'aïeul de l'historien, et peut-être Jaques Ruchat — que l'acte d'état civil de Vevey qualifie de Monsieur, c'est-à-dire de notable — avait-il comme lui quelque situation dans l'administration bernoise. Je le croirais d'autant plus facilement que vingt mois après la naissance de l'historien,

le 31 décembre 1681, on baptisait son frère cadet, Antoine-Adolphe, avec cette particularité qu'à côté du parrain, un Lombard (Lombach ?), il y avait cinq marraines, toutes bernoises, dont une Sturler, une Imhof, une Roth, etc. Cela suppose entre ces jeunes Bernoises et M^{me} Ruchat un degré d'intimité que je regrette de ne pouvoir préciser, car cela expliquerait en même temps pourquoi les premiers pas de l'historien Ruchat dans la vie publique furent visiblement protégés et facilités par le gouvernement bernois.

Il est probable que le jeune Ruchat fit ses premières études au collège de Vevey alors dirigé successivement par deux réfugiés français, Lantelme et Aigusier, et qui avait bonne renommée. De là, le 7 avril 1693, l'élève fut admis à l'Académie de Lausanne, à l'auditoire d'éloquence où professait Jean-Baptiste Clerc, que l'on peut peut-être identifier avec l'un de ses parrains. Il fut inscrit, sur le registre du recteur, non pas sous le nom d'Abraham, mais sous les autres prénoms, Jean-Jaques, ce qui a fait croire par erreur à une lacune des registres de l'Académie. Parmi les camarades de promotion de Ruchat, figure Jean-Louis Milot, qui deviendra boursier de la ville de Lausanne et présidera trente ans plus tard la séance du Conseil de Lausanne qui fit au major Davel l'hypocrite réception que l'on sait. Le pasteur Louis-César de Saussure, qui parla à Vidy au jour fameux du 24 avril 1723, était de la volée précédente. Ruchat fut tout d'abord l'élève de Clerc et du régent Jean-Baptiste Plantin, qui cultivait avec plus ou moins de sens critique l'histoire de la Suisse et du Pays de Vaud, puis il passa en philosophie chez Jérôme Sterky qui enseignait aussi les mathématiques, David Constant professant le grec et la morale. Dans toutes ses études, notre étudiant montra une grande précocité, et Gilliéron rapporte qu'en décembre 1697, quatre seigneurs de Berne étant venus à l'Académie pour faire un examen public

et solennel des professeurs aussi bien que des élèves, ils trouvèrent Ruchat à l'auditoire de philosophie, et furent si entièrement satisfaits de ses réponses que sans plus attendre, ils le promurent, lui seul, en théologie, auprès de Georges Polier.

De tous ses professeurs, c'est celui d'hébreu, Gabriel Bergier, qui paraît avoir exercé sur lui l'influence la plus profonde. Gilliéron raconte aussi qu'étant encore en philosophie, Ruchat écrivit pour ses collègues une grammaire hébraïque, où il combinait ensemble les deux méthodes en vogue, et qu'il ne cessait de corriger lorsqu'il remarquait quelque chose qui pût arrêter l'un de ses camarades. En même temps, il composait un dictionnaire franco-hébreu, resté inédit, mais auquel le grand rabbin de Genève, M. Ginsbourg, à qui je l'avais signalé, et qui est lui-même un érudit, attache une réelle valeur. Quant à la grammaire, elle parut à Leyde en 1707, et l'on en loua l'ordre et la simplicité. Si l'on songe que ces deux ouvrages sont l'œuvre d'un jeune homme de moins de vingt ans, on conviendra qu'ils témoignaient de ses brillantes qualités.

Le corps académique en était le premier convaincu. Lorsqu'en 1700 Bergier passa de la chaire d'hébreu à celle de théologie, l'Académie elle-même ajouta Ruchat aux quatre candidats, louant, le 12 juin, sa connaissance de la langue, *ob ejus eximiam in lingui peritiam*. Un autre savant, Roy, fut élu, mais comme il passa l'année suivante à une autre chaire, Ruchat fut présenté une seconde fois, le 24 février 1702, pour le remplacer. Le gouvernement bernois l'écarta aux deux épreuves, non pas pour une insuffisance, mais simplement à cause de son jeune âge. Il n'était en effet guère admissible de nommer un professeur d'Académie âgé de 20 et 21 ans seulement. Mais comme après ces deux concours, il ne pouvait décemment rester sur les bancs des étu-

dians, la date de son admission au Saint Ministère fut fort avancée. Il fut consacré seul, en juin 1702, par le recteur David Constant, alors que normalement il aurait eu à étudier pendant trois ou quatre ans encore. Les registres académiques indiquent que cette décision fut prise de la volonté même de Leurs Excellences.

Pourtant, Ruchat n'entra pas immédiatement dans le corps pastoral. Il jugea nécessaire de compléter ses études par un stage à l'étranger. Il se rendit tout d'abord à Berne, où, pendant dix-huit mois, il fut le précepteur des enfants d'un réfugié M. Bazin, et profita de ses loisirs, d'une part pour faire des recherches historiques aux archives, de l'autre pour apprendre l'allemand et l'anglais. De cette dernière augmentation de connaissances, il usa tout de suite en publiant à Yverdon, dès son retour au pays, deux volumes de traductions des sermons du prédicateur anglais Filotson.

Rentré en pays romand au printemps de 1704, Ruchat semble s'être fixé tout d'abord, non pas à Vevey le lieu de sa naissance, mais dans la patrie de ses aïeux. En effet, en juin 1704, à la demande de Leurs Excellences de Berne, la classe de Payerne l'admet au nombre de ses ministres impositionnaires. Peut-être fonctionna-t-il quelque temps comme suffragant dans quelque paroisse de la Broye. Mais en février 1705, il assista aux travaux de la même classe de Payerne, prononça le sermon d'ouverture sur un texte fourni par le doyen, puis exposa qu'« ayant le dessein de voyager pour quelque temps dans les étrangers », il ne demandait aucun poste pour le moment, mais suppliait simplement la Vénérable Classe de le maintenir au bénéfice de son rang, pour s'en prévaloir à son retour. La Classe accéda à sa demande, et Ruchat partit avec la pension de 35 pistoles qui était réservée aux étudiants allant à l'étranger, mais qui depuis un certain temps avait été détournée de sa véri-

table destination au profit de chargés de cours. Peut-être même Berne y ajouta-t-il quelque gratification, car dans l'introduction de sa *Grammaire hébraïque*, le jeune auteur remercie le gouvernement bernois des grands bienfaits qu'il en a reçus pour avancer ses études.

Ruchat se rendit à Berlin où il retrouva un de ses anciens professeurs, Sterky, devenu recteur de l'Université naissante de cette ville, et il renoua sans doute des relations commencées par son oncle, feu le major Rodolphe. Puis il alla à Leyde, où il fut l'élève du célèbre Witsius, et où il occupa ses loisirs à traduire deux gros ouvrages d'un genre que l'on goûtait fort à cette époque, résumant les impressions d'un touriste sur l'histoire, la géographie et les mœurs des pays qu'il traversait. L'un, en huit volumes in-octavo, est intitulé les *Délices de Grande-Bretagne et d'Irlande*, et a pour auteur un Anglais, l'autre, les *Délices de l'Espagne et du Portugal*, est une traduction de l'espagnol en cinq volumes. On verra plus tard que Ruchat aimait assez ce genre, puisque en 1714, il écrivit lui-même les *Délices de la Suisse*, volume de polémique qui fut très discuté. Ce qui m'intéresse maintenant, c'est de constater que, depuis son départ de Berne, Ruchat avait encore appris l'anglais et l'espagnol, qui s'ajoutent à sa connaissance du français et de l'allemand, du latin, du grec et de l'hébreu, très probablement aussi de l'italien. A l'âge de 27 ans, le futur historien était donc un polyglotte, connaissant sept ou huit langues.

* * *

Ce n'est pourtant point le polyglotte que la postérité devait retenir en Ruchat. J'ai dit plus haut que régent lausannois Plantin lui avait enseigné des rudiments d'histoire nationale. Il y avait pris goût, et cette bonne disposition fut encouragée par l'un de ses parrains, le conseiller et justicier

Abraham Demierre, de Moudon, qui fut tué à Villmergen en 1712, à la tête d'une compagnie. Demierre était un érudit, qui mit en ordre les archives de la ville de Moudon, copia de nombreux documents, et recueillit maints manuscrits intéressants, entre autres cette chronique des évêques de Lausanne, du XV^{me} siècle, qui fut connue sous le nom de manuscrit Demierre. Le conseiller de Moudon était non seulement l'un des parrains d'Abraham Ruchat, mais encore son oncle à la mode de Bretagne, étant lui-même le neveu de Susanne Demierre, femme du châtelain Jean Ruchat et grand'mère d'Abraham. Le jeune homme aimait à fureter dans la bibliothèque de son oncle — dont il devait hériter plus tard —. Il s'appliqua à déchiffrer le manuscrit Demierre, à le comparer à d'autres documents, et c'est ainsi qu'il prit goût à l'histoire du Pays de Vaud, que naquit son projet de la retracer en un volume. Son séjour à Berne lui permit de fouiller aux sources, puisque le plus grand nombre des documents existants aujourd'hui aux Archives cantonales vaudoises s'y trouvaient à cette époque, que l'on avait commencé à les classer et à les analyser, essentiellement d'ailleurs au point de vue de leur utilité pour le maintien des droits de Leurs Excellences. Le classement d'après cette méthode, laissait de côté quantité de documents, jugés inutiles et sans valeur, et l'on admira la patience que Ruchat avait eue de s'atteler précisément à ces pièces qui pour nous sont souvent les plus importantes au point de vue historique, documents qui emplissaient pêle-mêle tout un local. Ruchat interrompit ses études à son départ de Berne, mais les reprit à son retour d'étranger, à la fin de 1706. Pendant dix mois, il les compléta par des recherches dans les archives communales de Lausanne, de Morges, Nyon, Yverdon, Moudon et Avenches, négligeant Payerne je ne sais pourquoi. Le premier fruit de cette étude fut *l'Abrégé de l'histoire ecclé-*

siastique du Pays de Vaud qu'il publia à Berne et qui est précédé d'une épître au bourgmestre et au Conseil de la ville de Lausanne et aux Conseils des autres villes susnommées. Cette lettre est du 1^{er} septembre 1707. Le livre dut donc paraître quelques semaines plus tard.

Cette étude fit sensation. Ruchat lui-même la considérait comme un événement, car, entre la préface et le texte de son livre, il se laissa louer par un de ses anciens camarades et concitoyens, le pasteur Abraham Champrenaud, de Cully, *Abraham de Champrenaud* — signe-t-il lui-même — lui dédie un acrostiche en latin où il célèbre le très docte et très industriel historien de la patrie vaudoise, puis des vers allemands assez caractéristiques et dont voici la traduction : « Ne crois plus, Rabelais, que tu puisses voir un jour ressusciter en France plus de rudes Suisses qu'il n'y en a en Suisse; Ruchat réveille ici un nombre plus grand d'évêques que celui des laïques qui ont jamais pu tomber là-bas. C'est le pays de Vaud qui lui donna la naissance et le savoir : en retour, lui, Ruchat, a arraché le pays de Vaud à l'oubli. A ce pays auquel il (Ruchat) devait ses chers parents, il a fait ce don qu'il (le pays) connaît (mieux) aujourd'hui les siens. »

L'enthousiasme de M. de Champrenaud fut partagé par nombre de ses concitoyens. Il détermina même un mouvement en faveur de la création d'une chaire d'histoire à l'Académie, chaire qui n'existait pas, quoique Jean-Baptiste Platin eût donné sur ce sujet des cours intermittents. Le Conseil de la ville de Lausanne appuya, dans ce sens, une démarche du corps professoral, et offrit même de contribuer pour 500 florins à la pension du professeur. Le bailli de Sinner approuva la demande. Néanmoins, le projet ne fut pas agréé par Leurs Excellences, ou tout au moins fut-il complètement transformé. On ne créa pas une chaire d'histoire nationale, mais une chaire d'histoire ecclésiastique et de droit naturel,

et on ne la confia pas à Ruchat, tout brillant fût-il, mais à un étranger, Barbeyrac, qui ne serait pas tenté, lui, de rappeler le souvenir des libertés et franchises du Pays de Vaud. La création de ce poste traîna d'ailleurs, et ce n'est qu'en 1710, que Barbeyrac y fut appelé.

A ce moment, Ruchat était rentré dans le ministère. En juin 1707, il avait repris sa place dans la classe de Payerne, au 25^{me} rang d'ancienneté, et la classe, à ce moment là, déclare approuver son ministère. Quel était ce ministère, nous ne le savons pas. Quelque suffragance encore sans doute dans la Basse-Broye ou au Vully, peut-être à Grandcour même, ou bien à Chevroux où une suffragance régulière allait être instituée quelques années plus tard. Mais il passa bientôt à l'autre extrémité du pays. On le trouve diacre à Rolle en 1708, et à la fin de cette même année, une lettre souveraine de Leurs Excellences de Berne à la classe de Morges le désigne pour le premier poste vacant. Ce fut celui de pasteur de la paroisse d'Aubonne où il fut nommé le 15 janvier 1709, et installé le dimanche 10 février.

Tout semblait avoir réussi jusqu'alors à Ruchat, et l'avenir s'annonçait brillant pour lui. Cependant, le demi échec de la proposition de créer pour lui une chaire d'histoire nationale à l'Académie, laisse supposer que ses succès mêmes suscitaient quelque jalousie autour de lui, et un incident qui se produisit le 23 mai 1709, le jour où le nouveau pasteur d'Aubonne vint siéger à la classe de Morges, semble confirmer cette supposition.

Le procès-verbal de la séance dit que ses collègues l'interrogèrent sur la traduction qu'il venait de faire d'un livre piétiste. Il s'agissait, a appris tout récemment M. le professeur Vuilleumier, d'un traité édifiant composé par un pédagogue bernois et portant le titre *Das Milch Kind*. Ce livre avait été âprement censuré par un orthodoxe zuricois, et

les pasteurs de la classe de Morges reprochaient à Ruchat d'avoir épousé la cause de l'auteur. Il se défendit simplement en déclarant qu'il n'avait point cru mauvaises les expressions dont on se plaignait, et que d'ailleurs il n'avait été qu'un simple traducteur. L'incident est intéressant, non seulement parce qu'il témoigne d'un sentiment de défiance des collègues du nouveau pasteur, mais surtout parce qu'on voit Ruchat attiré dans une certaine mesure par le mouvement piétiste, si puissant à cette époque. Notre auteur était trop ministériel — comme nous le dirions aujourd'hui — pour se compromettre beaucoup dans ce mouvement, et sa réplique marque déjà un certain recul. Néanmoins, son travail de traduction prouve une sympathie réelle, qui ne cessa jamais complètement, puisque Ruchat en parlait encore volontiers vingt ans plus tard, dans des conversations avec un piétiste bâlois, alors en séjour à Lausanne et qui a rapporté le fait.

Ruchat ne se laissa d'ailleurs pas décourager par l'attitude de certains de ses collègues. A côté de son ministère pastoral, on le voit cultiver les douceurs de l'amitié, — il parle dans un acte de baptême de son compère et ami, le secrétaire baillival Imbert Valier —, il publie un nouveau livre, les *Délices de la Suisse*, il étudie, et il forme en même temps de grands projets de rénovation. En 1712, il soumit à la classe de Morges, un plan de recueil de toutes les lois consistoriales et ordonnances ecclésiastiques, aux fins de préparer les matériaux d'un Code ecclésiastique applicable à tout le Pays de Vaud. La Classe de Morges approuva le projet, qui fut mis au net en 1714, et elle le recommanda aux autres Classes. Mais Leurs Excellences de Berne n'y tenaient pas. Sans s'opposer absolument à l'idée de Ruchat, elles la laissèrent tomber. Ce n'est qu'un demi siècle plus tard, en 1758, que la nécessité d'une pareille unification

apparut aux autorités bernoises, et que parurent les *Ordonnances ecclésiastiques* qui régirent le Pays de Vaud jusqu'à la Révolution.

Malgré l'amitié du sieur Valier, et quoiqu'il eut pris femme à Aubonne, Ruchat ne paraît pas s'être plu dans cette paroisse. Peu d'années après son installation, il cherche à quitter la ville. En 1715, il postule vainement une chaire d'hébreu à Berne, puis le poste de pasteur à Nyon. L'année suivante enfin, il retourne à Rolle comme pasteur (nommé en juillet 1716, installé le 23 août), où il devait rester cinq ans, jusqu'au moment où il franchit enfin les portes du corps professoral de l'Académie.

(*A suivre.*)

Maxime REYMOND.

ETAT DES RÉFUGIÉS AU PAYS DE VAUD APRÈS LA RÉVOCATION

(*Suite.*)

NOMS DES FAMILLES	LIEUX D'ORIGINE EN FRANCE	BOURGEOISIE VAUDOISE
CABROL	<i>Nîmes</i>	Rolle
CAMPART	<i>Normandie</i>	Lausanne
CANNAC	<i>Castres</i>	Vevey
CAZENOVE	<i>Languedoc</i>	Lausanne
CHABANEL	<i>Dauphiné</i>	Bremblens
CHABAUD	<i>Millau-en-Rouergue</i>	Paudex
CHABOT	<i>Les Baux, Dauphiné</i>	Eclagnens
CHABRAND	?	Orbe
CHAILLOT	?	Treycovagnes
CHALUMEAU	<i>Corbigny, Nivernais</i>	Allaman
CHAMBAUD	<i>Châteauneuf, Dauphiné</i>	Sainte-Croix
CHAMBORDON	<i>Robiac, Languedoc</i>	Trélex
CHAMBOS	<i>Valence</i>	Prilly